JO

AVERTISSEMENTS AGRICOLES DLP22-2-71150831

PUBLICATION PÉRIODIQUE

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

EDITION DE LA STATION "ALSACE ET LORRAINE"

(BAS-RHIN, HAUT-RHIN, MEURTHE-ET-MOSELLE, MEUSE, MOSELLE, VOSGES)

Cité Administrative — 67 - STRASBOURG
Tél. 34-14-63 - Poste 93

ABONNEMENT ANNUEL 25 F

C.C.P. STRASBOURG 55-08-00 F
Régisseur de recettes D.D.A.
2, Rue des Mineurs
67 - STRASBOURG

Imprimerie de la Station ALSACE et LORRAINE - Directeur-Gérant : L. BOUYX

Supplément n° 1 au Bulletin n° 125 du mois de Février 1971 — 17 Février 1971

DESTRUCTION DES GRAMINEES ADVENTICES DANS LES CEREALES D'AUTOMNE

TRAITEMENTS DE POST-LEVEE

BLES D'HIVER

Dans de nombreuses situations, les parcelles de céréales n'ayant pas fait l'objet d'un traitement herbicide anti-graminées de pré-levée au moment du semis, sont envahies par le Vulpin.

Le Vulpin étant un concurrent très important de la céréale dès la reprise de la végétation, seuls les traitements précoces permettront de rentabiliser au maximum, l'action herbicide des produits utilisés.

Sont actuellement homologués ou en autorisation provisoire de vente, les produits ou associations suivants :

Le Dichlobénil + Monolinuron (4 à 5 kg de produit commercial à l'hectare) :

Pour avoir une efficacité suffisante, il devra être utilisé sur Vulpin jeune, ne dépassant pas 4 talles. Le blé peut être traité à partir du stade 2 talles.

Le Fluométuron (0,500 à 0,750 kg de matière active à l'hectare) :

Ce produit n'a pas donné les résultats escomptés dans les essais de l'an dernier. D'autre part, son action phytotoxique sur le blé se traduit trop souvent par des baisses de rendement. Son emploi ne pourrait se justifier qu'en cas de très forte infestation du Vulpin.

Le Lénacile (0,600 à 0,800 kg de matière active à l'hectare) :

Traiter du stade 3 feuilles à début de tallage du Vulpin (2 talles maximum). La céréale devra avoir au moins 3 feuilles.

Le Méthabenzthiazuron (2,100 kg de matière active à l'hectare) :

Préconisé tout d'abord contre les dicotylédones, ce produit est efficace contre un grand nombre de ces espèces adventices, sauf toutefois, contre le Gaillet-gratteron. Il présente une bonne action graminicide qui, si elle n'est pas toujours spectaculaire, se traduit par une augmentation des rendements, due à son absence de nocivité pour le blé. Traiter dès le début de tallage de la céréale, mais sur jeunes Vulpins ne dépassant pas 2 talles. En terres lourdes, porter la dose à 2,500 kg de matière active à l'hectare.

La Métoprotryne (1 kg de matière active à 1,750 kg de matière active en terres lourdes ou humifères) :

S'il est conseillé d'utiliser ce produit sur Vulpin jeune, la Métoprotryne a l'avantage d'être efficace sur des Vulpins plus âgés, jusqu'à l'épiaison. De nombreuses dicotylédones sont sensibles à cet herbicide, sauf le Gaillet-gratteron.

Le mélange Métoprotryne - Simazine doit s'appliquer à partir du début du tallage du blé, mais avant que le Vulpin n'ait dépassé le stade tallage. Il possède une très bonne action anti-dicotylédones.

.../...

109

Le Métoxuron (4 kg de matière active à l'hectare) :

Très bon anti-Vulpin, il peut s'utiliser pendant le tallage de la céréale. Le stade de développement du Vulpin n'est généralement pas à prendre en considération au moment du traitement.

Son action sur dicotylédones, y compris le Gaillet-gratteron, est bonne, sauf sur Véroniques.

Les variétés Reimois, Floress, Blérois, ne doivent pas être traitées avec ce produit.

Le Chlortoluron (2,400 kg de matière active à l'hectare) :

Actuellement, le Chlortoluron peut être considéré comme un des meilleurs anti-Vulpin. Il s'applique dans la période 4 feuilles à fin tallage de la céréale.

En raison de leur sensibilité à ce produit, il est déconseillé de traiter les variétés Floress, Reimois, Elysée et Heima. S'il est efficace sur de nombreuses dicotylédonés, il laisse les Véroniques. Son action sur Gaillet-gratteron est inférieure à celle du Métoxuron.

Tous ces herbicides sont également valables contre l'Agrostide "Jouet du vent". Le Pâturin annuel peut être détruit par le Dichlobénil + Monolinuron, le Lénacile, le Méthabenzthiazuron. Quant au Ray-grass, il peut être éliminé avant tallage par le Dichlobénil + Monolinuron et le Fluométuron et à un stade plus avancé, par le Métoxuron (début à plein tallage du Ray-grass).

Contre la Folle avoine, le Chlortoluron et le Métoxuron peuvent s'employer, mais au plus tard, avant la fin du tallage. Dans ce cas, la dose de Métoxuron sera de 4,800 kg de matière active à l'hectare.

ORGES D'HIVER ET ESCOURGEONS D'HIVER

Les possibilités de destruction des graminées dans les orges et escourgeons d'hiver sont plus limitées, du fait de leur sensibilité plus marquée aux herbicides.

Deux produits sont actuellement autorisés pour lutter contre le Vulpin, l'Agrostide "Jouet du vent", le Pâturin annuel et le Ray-grass dans ces cultures. Le Métoxuron et le Chlortoluron s'emploient à partir du début du tallage de la céréale, dans les mêmes conditions que pour le blé d'hiver. Certaines variétés sont sensibles à ces composés. La variété Noëlle ne doit pas être traitée au Métoxuron. Par contre, on peut traiter les variétés Nymphe, Ager, Noëlle, France Déa, au Chloroxuron, après reprise de la végétation et quand elles sont dans un bon état végétatif.

Le Barbane présente une certaine efficacité vis-à-vis de la Folle avoine, mais il est indispensable de l'appliquer lorsque cette adventice atteint le stade 1 feuille à 2 feuilles et demi. C'est le seul stade végétatif sensible à cette indésirable. Il faut apporter 0,500 kg de matière active à l'hectare. Uniquement graminicide, le Barbane n'a aucune action sur les dicotylédones. Il s'utilise de la même façon dans les orges de printemps.

NOTA : Nous rappelons que le Triallate est efficace pour détruire la Folle avoine dans les orges de printemps en traitement de pré-levée.

GRANDES CULTURES

- COLZA -

DESHERBAGE DU COLZA

Une nouvelle matière active, la Carbétamide vient, récemment, d'obtenir une autorisation de vente pour le désherbage des colzas d'hiver. Cet herbicide, qui est avant tout un anti-graminées, possède également une très bonne action sur toutes les repousses de céréales.

La Carbétamide s'utilise pendant le repos végétatif du colza (du stade 3 - 4 feuilles, jusqu'au relèvemet des colzas). Ainsi, les colzas fortement envahis par des graminées et n'ayant pas fait l'objet d'un traitement en automne dernier, pourront être désherbés dès maintenant, avec ce produit.

La Carbétamide ne sensibilise pas les colzas au froid et peut être appliquée même sur sol gelé mais non enneigé. Sa dose d'emploi est de 2,100 kg de M.A./ha (3 kg de produit commercial) uniquement sous forme de poudre mouillable.

Les Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles : C. GACHON et Ch. JANUS	L'Inspecteur de la Protection des Végétaux : J. HARRANGER.

Dernière Note : Bulletin n° 125 publié en date du 10 Février 1971.